

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 10 octobre 2023 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

2550 rue Cartier

Objet de la demande de dérogation mineure 2023-0048:

La demande de dérogation mineure 2023-0048 vise à :

- Régulariser la position du bâtiment principal qui est situé à 3,97 mètres de la limite de propriété arrière alors que la marge minimale prescrite est de 6,10 mètres, ainsi qu'à 1,93 mètre de la limite de propriété latérale, alors que la marge latérale minimale prescrite dans la zone est de 2 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce mercredi 20 septembre 2023.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière